



Communiqué de presse

Paris, le 8 Janvier 2019

ENCORE UN EFFORT MONSIEUR LE MINISTRE !

En visite aujourd'hui au centre de contact de Lyon, le Ministre DARMANIN vient d'annoncer à la presse le versement d'une prime exceptionnelle de 200 euros nets à 40 000 agents des finances publiques versée en février pour compenser « *la légère surcharge de travail* » (sic) ([voir notre communiqué du 3 janvier](#)) générée par la mise en œuvre du prélèvement à la source pour « *récompenser le mérite et les gens qui travaillent beaucoup* » (re-sic).

Si cette nouvelle démonstration du respect des personnels et de l'attachement du ministre au dialogue social répond très partiellement aux revendications du Syndicat de revaloriser la prime d'accueil et de la verser à tous les agents, elle manque singulièrement de précision sur le périmètre exact des bénéficiaires.

Elle ne correspond pas non plus à la [demande d'attribution d'une prime exceptionnelle à tous les agents des ministères économiques et financiers](#) formulée le 20 décembre par la Fédération **FO Finances**.

La question reste donc entière : combien d'agents vont réellement toucher la prime en février alors que la DGFIP a sonné la mobilisation générale ? S'il s'agit des agents formés au prélèvement à la source, que deviennent ceux qui assurent les renforts sans avoir été formés ? Pendant que l'accent est prioritairement mis sur le prélèvement à la source, qu'en est-il de l'exercice quotidien du reste des missions et de ceux qui les assurent dans une administration condamnée aux suppressions d'emplois à perpétuité ?

Par ailleurs, le syndicat attend toujours, depuis le mois de novembre, une réponse du Directeur Général qu'il a saisi par [courrier](#) sur les injustices indemnitaires restant à réparer.

Provocation supplémentaire ou impatience, le Ministre remercie les syndicats, qu'il n'a ni consulté ni même simplement informé, « *d'avoir respecté le service public* » puisqu' « *il n'y a pas eu de grève* » à l'occasion du passage au prélèvement à la source.

Face à cette tentative d'opposer les personnels entre eux, **F.O.-DGFIP** appelle les agents de la DGFIP à trouver les modalités pour continuer à revendiquer collectivement l'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération par tous moyens à leur disposition, y compris par la grève pour laquelle un préavis est déposé à compter du 2 janvier.

F.O.-DGFIP le rappelait encore lors du [CTR du 21 décembre dernier](#) : si tout le monde doit être sur le pont tout le monde perçoit la prime d'accueil dont il est urgent de revoir et le périmètre et le niveau. Tous les agents de la DGFIP doivent percevoir la prime ! Allez encore un effort, Monsieur le Ministre.

Contact : Hélène FAUVEL, Secrétaire Générale